



Demande de pension alimentaire

Par **smallitto**, le 21/11/2009 à 13:13

Bonjour,

Je souhaiterais savoir qu'elles sont les démarches pour faire une demande de pension alimentaire au père de ma fille, actuellement âgée de 9 ans.

Je suis séparée de celui-ci (sans jamais n'avoir été marié ni pacsé avec lui), et nous n'avions jusque là qu'un arrangement à l'amiable.

A ce jour, le père de ma fille s'est marié, et est père de deux nouveaux enfants.

De mon côté, je vis en concubinage, non marié ni pacsé et je n'ai pas d'autres enfants.

Les revenus mensuels de part et d'autre sont estimés environ à 5 000 €.

J'assume seule les frais scolaires et vestimentaires de ma fille, qui va chez son papa un week-end sur 2 et un jour par semaine.

Nous sommes séparés depuis maintenant environ 6 ans, la pension alimentaire qu'il me verse est de 200 €, celle-ci n'a jamais été revalorisée.

Est-il selon vous nécessaire d'entreprendre cette démarche, sachant que notre motivation est justifiée par le fait que nous estimions cette pension alimentaire insuffisante pour elle.

Par **jeetendra**, le 21/11/2009 à 13:46

[fluo]Tribunal de Grande Instance[/fluo]

1 place Nicolas Flamel
95300 PONTOISE
Horaires d'ouverture
Du Lundi au Vendredi : de 8h30 à 17h30
Téléphone : 01 72 58 70 00

Bonjour, appelez le Greffe du Tribunal de grande instance de Pontoise pour saisir le juge aux affaires familiales d'une demande d'augmentation de la pension alimentaire, pas besoin d'avocat, le Greffe des affaires familiales vous expliquera comment procéder, bon après-midi à vous.

Par **smallitto**, le **21/11/2009** à **13:52**

Un grand merci pour votre réponse claire.